



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
Les Elfes SA, Lausanne
2. Forme juridique avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
Société anonyme
3. Registre du commerce avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
Registre du commerce du Canton de Vaud, Moudon
4. Raison sociale (nom) et siège après soumission de la société au droit étranger:
Les Elfes Sàrl, Luxembourg
5. Forme juridique après soumission de la société au droit étranger:
Société à responsabilité limitée
6. Décision d'assujettissement au droit étranger du: 09.11.2017
7. Echéance du délai de déclaration des créances: **15.01.2018**
8. Adresse pour la déclaration des créances:
PKF Fiduciaire SA, succursale de Sion, Avenue de la Gare 32,
1950 Sion
9. **Indication:** Les créanciers de la société soumise au droit étranger peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.

Etude du notaire Christophe Fischer
1002 Lausanne

03866031



Montag - Lundi - Lunedì, 13.11.2017, No 220, Jahrgang - année - anno: 135

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Sitzverlegung der Gesellschaft von der Schweiz ins Ausland (Art. 163 Abs. 2 IPRG) - Avis aux créanciers suite au transfert du siège de la société de la Suisse à l'étranger (Art. 163 al. 2 LDIP) - Diffida ai creditori in seguito ad un trasferimento della sede della società dalla Svizzera all'estero (Art. 163 cpv. 2 LDIP)